

METTRE EN PLACE DES
CONVENTIONS CITOYENNES
LOCALES DES TRANSITIONS
EN RÉGION BRETAGNE



**« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée,
c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts,
et qui se fixe comme modalité
d'associer à parts égales chaque citoyen
dans l'expression, l'analyse, la délibération
et l'arbitrage de ces contradictions. »**

Paul Ricœur
L'Idéologie et l'utopie
1997

TABLE DES MATIÈRES

Appel citoyen pour des Conventions Citoyennes Locales des Transitions en Bretagne	5
Introduction	6
Pourquoi des Conventions Citoyennes Locales des Transitions ?	8
Les Conventions Citoyennes permettent de légitimer des propositions ambitieuses	9
Les Conventions Citoyennes permettent d'impliquer directement des citoyen-nes dans la vie politique locale	9
Les Conventions Citoyennes permettent de faire vivre la démocratie	9
Quelle méthodologie de mise en place des Conventions Citoyennes Locales ?	10
1. Un groupe de travail pré-figuratif	11
2. Le comité de gouvernance	12
3. La Convention Citoyenne Locale	13
Quel déroulé d'une Convention Citoyenne Locale ?	14
Le Réseau Cohérence	16
Pourquoi cette publication ?	17
Remerciements	18



APPEL CITOYEN

Depuis 50 ans nous échouons à répondre à l'urgence écologique. La Convention Citoyenne pour le Climat qui s'est déroulée en France entre octobre 2019 et juin 2020 a prouvé qu'un panel de citoyen·nes tiré·es au sort, représentatif·ves de la diversité de la société française, pouvait être force de propositions sur ces enjeux en allant dans le sens de l'intérêt général. Une fois (in)formé·es ces citoyen·nes ont répondu à l'objectif de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 », en allant plus loin que tout ce que les politiques publiques ont pu mettre en place jusqu'à maintenant. Depuis, des Conventions Citoyennes locales ont vu le jour sur divers sujets (crise COVID-19, démocratie, climat,...) à différents endroits en France (Nantes, Rouen, Est Ensemble, Clermont-Ferrand ou plus localement à Rennes ou encore Brest).

Mais il n'y a à ce jour aucune Convention Citoyenne Locale sur les enjeux transversaux de transition écologique en Bretagne. Pourtant cet outil de co-construction permet de légitimer des propositions ambitieuses répondant aux enjeux climatiques et du Vivant, de former des citoyen·nes et de les impliquer directement dans la vie politique.

Cet appel du 3 décembre 2022, lancé à l'occasion du 3ème Forum des Coopérations organisé par le Réseau Cohérence, s'adresse à tou·tes.

A vibrant, stylized illustration of a diverse group of people. The background is filled with various colors and shapes, representing a community. In the foreground, several faces are visible, including a woman with long black hair, a man with dark skin and a beard, and a woman with blonde hair. The overall style is modern and colorful.

POUR DES CONVENTIONS CITOYENNES LOCALES DES TRANSITIONS EN BRETAGNE

Pour accélérer les transitions écologiques nous avons impérativement besoin de mesures ambitieuses qui soient co-construites et portées par les citoyen-nés dans les territoires et de l'engagement du plus grand nombre. Pour cela, nous appelons à ce que soient mises en place des Conventions Citoyennes Locales¹ pour les Transitions écologiques (du climat, du Vivant...) par les collectivités en Bretagne. Il nous paraît nécessaire que ces conventions citoyennes respectent l'exigence méthodologique qui permet de garantir leur succès, telle que proposée par plusieurs associations². Il est temps de mettre en œuvre des dispositifs ambitieux de co-élaboration et de participation citoyenne, sans quoi la réponse publique ne sera jamais à la hauteur des défis actuels.

Elu-es, citoyen-nés, associations locales : portez cette idée de Convention Citoyenne dans vos territoires, pour construire ensemble un futur viable, pour partager le pouvoir d'agir et faire vivre vraiment la démocratie.

1. Une Convention Citoyenne Locale est définie par le Réseau Cohérence dans nos travaux comme une assemblée temporaire d'habitant-es tiré-es au sort sur un territoire donné qui se donne un objet de travail concret. Ce processus nécessite un engagement des élu-es à porter la démarche ainsi qu'un comité de gouvernance indépendant garant de la démarche.

2. Voir sur les sites internet des différentes associations :

- « Le guide pour des conventions citoyennes locales » par Démocratie Ouverte (<https://www.democratieouverte.org>) et le site www.pourdesconventionscitoyennes.org

- Pour des Conventions Citoyennes Locales des Transitions en Bretagne par le Réseau Cohérence (<http://www.reseau-coherence.org>)



Aujourd'hui, nos sociétés peinent à prendre des mesures à la hauteur des enjeux de préservation du vivant et du climat. Pourtant, depuis les lanceur-euses d'alerte des années soixante, jusqu'aux dernières Conférences des parties (COP) et rapports du GIEC,³ les enjeux du dérèglement climatique ainsi que les solutions d'atténuation et d'adaptation sont connus et les conséquences se font déjà concrètement sentir.

D'autre part, nous constatons à chaque élection, la baisse de la participation et la remise en cause des processus de décisions politiques, que ce soit au niveau national ou local.

Pour répondre aux crises et à l'éloignement des citoyen-nes de la politique, des processus de participation à la construction de politiques publiques ont été testés ces dernières décennies comme par exemple au Danemark, au Canada, en Islande, en Irlande... En France, c'est à la suite de la mobilisation des gilets jaunes qu'Emmanuel Macron a accepté la mise en place d'une Convention Citoyenne nationale pour le Climat : incroyable expérience, riche d'enseignements, malgré les frustrations qu'elle a engendrées sur la mise en œuvre des propositions. La qualité du fonctionnement global a été saluée par les observateur-rices, avec un réel effort de diversité du panel de citoyen-nes tiré-es au sort, une animation indispensable pour équilibrer les disparités d'expression et dépasser les clivages politiques. Surtout, les « 150 »
3. (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat)



ont proposé 149 mesures ambitieuses répondant au mandat confié. Ils les ont de plus portées au-delà de ce débat citoyen, notamment en créant « l'Association des 150 » afin de continuer à faire vivre ces propositions sur l'ensemble du territoire national, malgré l'échec partiel de leur mise en place.⁴

Depuis, des conventions ont également été initiées sur divers sujets (démocratie, climat, société post-covid...) à des échelles plus locales (Nantes, Grenoble, Clermont-Ferrand, Rouen, Brest, Rennes, par la Région Occitanie...), utilisant le retour d'expérience de cette convention nationale et tenant compte des apports réels de ces dispositifs dans la construction de l'action du territoire pour l'intérêt général.

En Bretagne, depuis 2018, la Région a mis en place un cadre de participation des partenaires institutionnels, des acteurs socio-économiques et des citoyen-nes, au travers de la BreizhCop, avec un haut conseil Breton pour le Climat (éclairage et avis externes sur les politiques menées) et des appels à projets renouvelés, pour des initiatives de transition incluant la participation des citoyen-nes. Pour autant, aucune Convention Locale Citoyenne pour le Climat ou plus largement des transitions n'a encore vu le jour.

Sur la base de ces constats, depuis 2021, le réseau Cohérence, a souhaité s'engager pour interpeller élu-es et citoyen-es et promouvoir le dispositif de conventions citoyennes locales. Cette publication fait état des travaux et réflexions menées depuis plus d'un an.

4. A ce propos, voir l' « Avis de la Convention Citoyenne pour le Climat sur les réponses apportées par le gouvernement à ses propositions » https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/wp-content/uploads/2021/03/CCC-rapport_Session8_GR-1.pdf

POURQUOI DES CONVENTIONS CITOYENNES LOCALES DES TRANSITIONS ?

Les Conventions Citoyennes offrent un double avantage : les propositions issues de ce travail sont garantes d'indépendance, de visées partisanes et donc un meilleur gage d'acceptabilité et d'adhésion. D'un autre côté, le dispositif (citoyen-es tiré-es au sort, co-élaboration, horizontalité...), agit sur la revitalisation de l'exercice démocratique.

Dans le cadre d'une transition écologique, ces deux aspects se combinent et optimisent donc la démarche. « Pas de transition écologique sans participation citoyenne » déclare Chantal Jouanno, la présidente de la Commission Nationale du Débat Public. Ce point est d'autant plus important que la finalité est d'adopter des mesures qui nécessiteront des changements de pratiques de l'ensemble de la population.



Crédit photo : Franck Hamon - Rennes Ville et Métropole

LES CONVENTIONS CITOYENNES PERMETTENT DE LÉGITIMER DES PROPOSITIONS AMBITIEUSES

C'est concrètement ce qui en est ressorti à l'issue de la Convention Citoyenne du Climat nationale et qui a d'ailleurs été salué par de nombreuses parties. Un tel processus permet :

- de crédibiliser des politiques publiques ambitieuses par un panel de citoyen·nes représentatif d'une diversité de la population française grâce au tirage au sort.
- voire d'amener à élargir le champ des propositions et à poser sur la table de nouvelles mesures, afin d'amplifier la démarche déjà initiée.

LES CONVENTIONS CITOYENNES PERMETTENT D'IMPLIQUER DIRECTEMENT DES CITOYEN·NES DANS LA VIE POLITIQUE LOCALE

C'est d'autant plus vrai que le tirage au sort permet de toucher des personnes plus éloignées de l'exercice du pouvoir. Au niveau local l'exercice est formateur pour l'ensemble des participant·es à la Convention, qui se forment sur le fonctionnement de la démocratie, sur le sujet traité et s'approprient les propositions existantes et les supports à l'exercice d'un mandat électoral, tels que les Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), les Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou les « projets de territoires ».

LES CONVENTIONS CITOYENNES PERMETTENT DE FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

L'objet d'une convention citoyenne locale peut être varié, c'est dans tous les cas l'occasion de créer un temps politique fédérateur par la médiatisation de son déroulement, de faire vivre la démocratie par l'expérimentation d'un processus innovant et de faire fonctionner l'intelligence collective sur le territoire.

Sachant qu'une partie des solutions d'atténuation et adaptation au changement climatique sont à mettre en œuvre au niveau local, ce dernier est un échelon essentiel dans la réussite des transitions écologiques. Des Conventions Citoyennes à ce niveau de territoire apparaissent donc comme un outil puissant pour engager de réelles dynamiques, en suivant des règles éprouvées et bien adaptées.

QUELLE MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE DES CONVENTIONS CITOYENNES LOCALES ?

Le Réseau Cohérence propose un certain nombre de critères de base qui nous semblent incontournables dans le cadre de la mise en place d'une Convention Citoyenne Locale des transitions.

Critères de base :

- Un engagement politique des élu-es locaux à porter la démarche
- Une assemblée temporaire, située dans le temps
- Qui se donne un objet de travail concret
- Un groupe de travail préfiguratif /constituant
- Un comité de gouvernance indépendant garant de la démarche

« L'exercice exige du temps, une animation transparente, une organisation indépendante et un engagement à la clé. Le risque serait de reproduire des conventions citoyennes au rabais »

Loïc Blondiaux, politologue et professeur de science politique

Nous suggérons donc 3 instances de gouvernance :



1.

UN GROUPE DE TRAVAIL PRÉ-FIGURATIF

Réuni en amont de la Convention, ce groupe a pour objet que l'ensemble des acteurs du territoire s'approprient la démarche et valident pleinement le processus en le construisant ensemble.

Composition :

Une composition mixte dont le nombre de personnes est à définir par territoire : des élu-es du territoire, des agent-es, des habitant-es volontaires et / ou tiré-es au sort, des représentant-es d'acteurs locaux (entreprises, associations, syndicats...) et des expert-es / consultant-es (démocratie, climat, biodiversité...).

Ce groupe de travail pré-figuratif (constituant) aura pour missions de :

- Définir le sujet, l'objectif, les modalités et le périmètre de décision de la Convention
- Etablir le dispositif de suivi et d'évaluation de la Convention et de ses propositions (à partir du cadre posé par la collectivité : lignes rouges et moyens financiers).



Crédit photo : Ville de Clermont-Ferrand

2.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

Chargé de coordonner l'ensemble du projet, de cadrer les moyens nécessaires et de garantir la sincérité et la qualité démocratique de la démarche, ce comité serait composé de scientifiques sur les questions thématiques sur lesquelles porte la Convention (climat, biodiversité...), d'expert-es des démarches participatives, de Parrain / Marraine de la démarche et de X citoyen-nes tiré-es au sort parmi les citoyen-nes de la Convention.

Ce comité de gouvernance aurait pour mission de :

- Coordonner le projet dans son ensemble (phases, association des acteurs, logistique,...)
- Organiser l'animation des sessions de travail
- Gérer la partie financière
- Animer la démarche sur l'ensemble du territoire (communiquer, assurer la participation de publics éloignés,...).

Les Parrains / Mairaines de la démarche pourraient assumer spécifiquement ces missions :

- S'assurer de la mise en place des éléments assurant la pleine capacité des citoyen-nes à participer aux travaux : veiller à l'exercice de leur droit à l'information, à l'expression de la diversité des points de vue et qu'une information de qualité et claire leur soit apportée.
- Porter un regard critique et constructif sur le processus : assister en observateur aux sessions de travail et publier des avis (en fin de sessions, lors de l'adoption des propositions et au terme du processus), être en appui sur la méthode et pouvoir la questionner.

Ce comité pourra éventuellement être saisi par les membres de la Convention et par tout-e citoyen-e du territoire.

3.

LA CONVENTION CITOYENNE LOCALE

Une assemblée constituée de X (nombre à définir par le groupe de travail préfiguratif) habitant-es du territoire (sur la base du tirage au sort) et chargée de formuler des propositions en réponse à la problématique posée par le groupe de travail pré-figuratif.

Cette Convention aurait pour mission de :

- Se former (aux enjeux, aux documents et politiques publiques déjà à l'œuvre sur le territoire)
- Elaborer des propositions réalisables validées en plénières
- Suivre la mise en place de ces propositions

Idéalement, un comité d'appui technique composé d'experts pourrait être mis en place comme lors de la Convention Nationale afin d'accompagner les citoyen·nes (afin de les aider au chiffrage de leurs propositions et au « fact checking » durant les débats).



Crédit photo : Franck Hamon - Rennes Ville et Métropole

QUEL DÉROULÉ D'UNE CONVENTION CITOYENNE LOCALE ?

1

Préfiguration

X Ateliers sur le territoire pour présenter la démarche et récolter des contributions / questions



2

Groupe de travail préfiguratif / constituant

Rôle : définir l'objectif, le sujet, les moyens et le périmètre de décision de l'assemblée

Suivi et évaluation

5

Process, livre blanc de retour d'expérience
Dans temps plus long -> suivi de la mise en œuvre

4

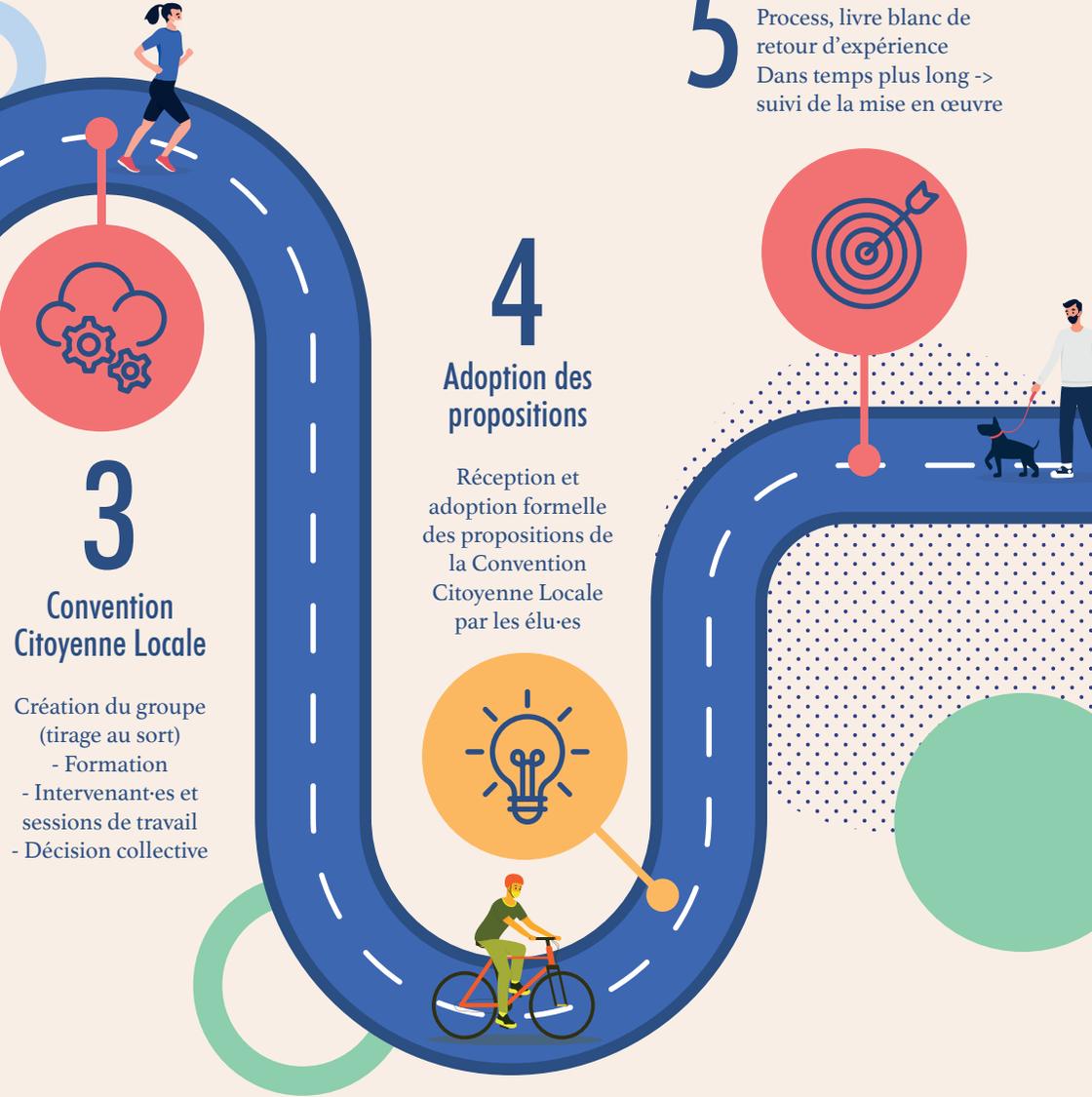
Adoption des propositions

Réception et adoption formelle des propositions de la Convention Citoyenne Locale par les élu-es

3

Convention Citoyenne Locale

Création du groupe (tirage au sort)
- Formation
- Intervenant-es et sessions de travail
- Décision collective





LE RÉSEAU COHÉRENCE

L'association Réseau Cohérence regroupe en Bretagne plus d'une centaine d'adhérents (associations, syndicats, entreprises, agriculteurs, particuliers). Depuis 1997, l'association développe des outils adaptés à la transversalité des problématiques (écologiques, économiques, sociales et solidaires). Ces outils s'appuient sur la démocratie participative et la coopération entre les acteurs de la société civile et les élus des territoires.

POURQUOI CETTE PUBLICATION ?

En novembre 2021 le Réseau Cohérence invitait ses membres à faire le bilan de la Convention Citoyenne pour le Climat nationale mise en place en France en 2019-2020 et à réfléchir à l'idée de Conventions Citoyennes Locales. Depuis, le Réseau Cohérence a animé un groupe de travail réunissant une dizaine de personnes qui a réfléchi courant 2022 aux conditions de mise en place d'une telle expérimentation (en Bretagne). Nous proposons à l'occasion de notre Assemblée Générale

de présenter les résultats de ces travaux et d'en débattre, c'est l'objet de de cette publication. c'est également l'occasion pour le réseau de lancer officiellement un appel à l'organisation de conventions citoyennes locales des transitions en Bretagne.

Cette publication est apportée dans le débat public par le groupe de travail animé par le Réseau Cohérence non pas comme un mode d'emploi mais bien comme une proposition pouvant servir la réflexion sur le sujet en Bretagne.



REMERCIEMENTS

Le Réseau Cohérence remercie l'ensemble de ses membres et des partenaires qui ont participé de près ou de loin à cette publication et particulièrement les membres du groupe de travail qui ont permis son élaboration de cette publication : François Baron, Marianne Billard, Solenne Boiziau, Grégory Dos Santos, Akira Lavault, Jean-Claude Pierre, Julian Pondaven, Marc Pouvreau, Romane Rozencwajg et Aurélien Vernet.



Cette publication est sous Licence « CC BY-SA »

Vous êtes autorisé à :

Partager — copier, distribuer et communiquer le matériel
par tous moyens et sous tous formats

Adapter — remixer, transformer et créer à partir du matériel
pour toute utilisation, y compris commerciale.



RÉSEAU COHÉRENCE

MAISON DES INITIATIVES SOLIDAIRES ET ÉCOLOGIQUES - MISE

65, RUE BEAUVAIS
56100 LORIENT

06 73 21 06 66 • CONTACT@RESEAU-COHERENCE.ORG

WWW.RESEAU-COHERENCE.ORG

AVEC LE SOUTIEN DE :

